

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 198

Artikel: L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses : (suite)

Autor: Zellweger, Elisabeth

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours pour une pièce de théâtre suffragiste

RÈGLEMENT

I. Un concours pour une pièce de théâtre suffragiste est ouvert par les Associations romandes pour le suffrage féminin.

Cette pièce devra, dans un but de propagande, faire ressortir sous une forme littéraire et vivante adaptée à la scène, la raison d'être et la nécessité du suffrage féminin.

II. Sont admises à concourir toutes les personnes de langue française, domiciliées en Suisse, sans distinction de sexe, ni de nationalité.

III. Pour juger de la valeur des œuvres présentées, un jury de quatre membres sera constitué, composé d'un ou d'une représentante des Associations suffragistes de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura Bernois, et présidé par la présidente centrale de l'A. S. S. F.

IV. Ce jury disposera d'un prix de 300 francs destiné à récompenser la meilleure pièce, mais il pourra :

- a) n'accorder aucun prix s'il ne se trouve pas d'œuvre considérée comme satisfaisante;
- b) partager éventuellement cette somme entre deux pièces jugées également bonnes.

V. Les pièces présentées au concours devront être envoyées avant le 1^{er} mars 1925, à l'adresse de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, Genève, en portant cette mention sur l'enveloppe « Concours pour une pièce suffragiste ». Elles seront signées d'un nom d'emprunt, et accompagnées d'une seconde enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

De-ci, De-là...

Association Suisse de conseils d'apprentissage et de protection des apprentis.

Le samedi 11 octobre, l'A. S. C. A. P. tenait sa 24^{me} assemblée annuelle dans la salle du Grand Conseil de Lausanne.

Après la partie administrative, toujours intéressante pour les membres qui se préoccupent de la bonne marche de leur Société, deux orateurs se sont fait entendre sur *La réforme du régime des bourses*. Le rapporteur de langue allemande était M. F. Böhny, conseiller d'apprentissage, directeur d'O. P. de l'Office des tutelles de Zurich, et celui de langue française, M^{lle} L. Schmidt, directrice du cabinet d'O. P. de Neuchâtel. Les deux rapports tendaient, d'une part, à démontrer que les subsides d'apprentissage ne sont pas en-

Au lieu des fadaïses de l'auteur — qui n'a jamais senti de vraie vocation professionnelle ! — quelques confessions d'ouvrières et de femmes des diverses carrières seraient combien plus captivantes !

II. *Le mariage* : après une définition assez fine du mariage, (« une institution dont l'engrenage change de pivot à mesure qu'il fonctionne. » « il a pour premier pivot l'amour; mais les enfants, le ménage prennent peu à peu le pas sur l'amour. ») — des kyrielles de lieux communs ancien style : le prestige du rang social et de l'éducation sont facteurs plus importants, dans le choix des époux, que les critères d'ordre moral; la tradition seule devrait avoir force de loi; l'auteur s'oppose au divorce — « l'union matrimoniale a un caractère indissoluble » — à l'amour libre, parce qu'il nuit à la femme et aux enfants. M^{me} Lombroso prêche la fidélité de l'épouse au mari adultère, par respect du foyer, du nom, des enfants; mais elle honnit l'épouse volage du foyer — c'est bien là « la double morale ! » « L'auteur n'admet que les unions préparées par les parents, s'indignant contre le « flirt » et presque contre l'amour. D'ailleurs, son antithèse entre « la femme amoureuse et individualiste » et « la femme maternelle et altruiste » est une thèse forcée; la vie n'a pas de types aussi absolus.

core ce qu'ils devraient être, et, d'autre part, proposaient des modifications tendant à améliorer ce qui existe.

Cette assemblée annuelle avait été précédée d'une série de conférences sur l'orientation professionnelle et le développement de l'apprentissage. Le programme de ces conférences était très vaste, et, ainsi que l'a fait remarquer le conseiller d'apprentissage de Sion avec beaucoup de justesse, beaucoup trop vaste. « Il vaudrait mieux, a-t-il ajouté, étudier complètement une question ou deux et aboutir à des résolutions précises. » Il va sans dire qu'il est beaucoup plus facile de critiquer que d'organiser, mais, une fois de plus, j'ai eu l'impression, moi aussi, que ces conférences auraient dû atteindre un public de parents ou de personnes peu au courant des problèmes que soulève la question des apprentissages, et non les professionnels que nous étions.

Mais, une fois ceci dit, nous ne pouvons que remercier les organisateurs dévoués de ces deux journées de Lausanne, et leur assurer que bien des choses entendues nous seront utiles au cours de notre travail.

J. Gr.

Où nous en sommes

<i>Déficit d'abonnements sur l'an dernier au 31 octobre</i> . . . 2	
<i>Par M. A. T. (Vevey)</i> . . .	2 abonnements nouveaux
<i>Par Mlle Z. (Aigle)</i> . . .	2 » »
<i>Mme S. (Serajevo)</i> . . .	1 » »
<i>Mme Sch.-A. (Genève)</i> . . .	1 » »
<hr/>	
	6 abonnements nouveaux
<i>Perdu par départ</i> . . .	1 abonnement
<hr/>	
<i>Gain sur l'an dernier</i> . . .	5 ab.

Merci à tous et très chaudement. Mais il nous faut répéter a) que nous approchons de la période dangereuse du renouvellement des abonnements, dont beaucoup restent sur le carreau; et b) que notre chiffre de l'an dernier n'était pas suffisant pour faire boucler complètement le budget de notre journal. C'est pourquoi nous procédons actuellement à un service de lancement gratuit, qui, nous l'espérons, donnera de bons résultats.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(suite)¹

Nous sommes pleines de joie et d'encouragement, disait M^{lle} de Mülinen, en nous trouvant si nombreuses, en nous sentant si unies. C'est aussi avec joie que, jetant un coup d'œil sur le travail accompli, notre présidente vient de constater que, durant cette décade, l'Alliance n'est restée indifférente à aucune des grandes tâches légis-

¹ Voir les numéros 196 et 197 du *Mouvement Féministe*.

Pas besoin d'ajouter que M^{me} Lombroso ne conçoit pas le célibat comme capable d'assurer une vie utile et relativement heureuse : « Le mariage — qui représente au fond le rêve doré de toute jeune fille, quelque chose comme la timbale du mât de cocagne — a sur le célibat l'immense avantage de donner un but à la vie, un objet défini et définitif aux passions, de donner la satisfaction qu'on éprouve de remplir sa mission, etc. Bref, la femme doit attirer l'homme et lui montrer qu'elle ne peut se passer de lui : « L'amour n'est qu'un éclatant appel à la procréation ! » affirme M^{me} Lombroso, ignorant — pour la simplification de sa thèse ! — ces innombrables unions sans enfants, de parti-pris, qui deviennent un gros problème social et moral, à l'heure actuelle. Du reste, n'en déplaît à M^{me} Lombroso, il est de nos jours des femmes qui aiment le risque, sans songer à décrocher la timbale, et qui tiennent la gageure d'une vie féconde, socialement et individuellement parlant, dans le célibat utile.

(A suivre)

Marguerite EVARD.

latives et sociales qui ont préoccupé notre peuple, qu'elle a pris part à plus d'un bon combat, et s'est, en somme, acquittée honorablement du mandat qu'elle s'est donné.

Notre succès le plus grand, le plus vrai, c'est d'avoir pu nous associer comme nous le sommes, nous, femmes de toutes classes et de tous les milieux; c'est de former un organisme visible agissant et grandissant dans l'estime réciproque et dans une profonde entente.

En constatant qu'il en est ainsi, nous avons le droit d'espérer que l'Alliance sera à la hauteur de ses tâches futures, de celle notamment qui l'attend, lors de l'élaboration d'un code pénal fédéral.

Je dois me priver du plaisir de vous répéter les paroles prononcées par M^{lle} de Mülinen au sujet du code pénal; elle insista particulièrement sur le fait que c'est l'affaire des femmes d'y travailler et aussi sur l'importance que la notion de vengeance ne figure pas dans ce nouveau Code, le but de la punition devant être exclusivement l'amélioration du condamné. Elle entra encore dans quelques détails connus, car il en a été fréquemment question depuis lors, de la protection des mineurs, des protestations contre la traite des femmes, etc.

Il faut encore ajouter que c'est au cours de cette Assemblée qu'il fut parlé pour la première fois d'une année de service civil féminin.

Il me serait agréable de vous entretenir plus longuement du travail des Commissions de l'Alliance et, mieux encore, de vous en retracer l'activité année après année; mais je dois y renoncer, car de ce pas nous n'arriverions jamais à l'année 1924. Je ne puis, en effet, vous offrir que des aperçus de l'activité de l'Alliance, activité qui a donné des résultats tangibles, quand bien même on entend souvent dire que l'Alliance ne fait rien! Avoir continuellement l'œil au guet et protester, si c'est nécessaire, représente une tâche ingrate, souvent ignorée, mais tout de même fort importante. Et toujours de nouvelles démarches surgissent! Ainsi, après l'Assemblée générale de Berne, une pétition présentée à la Commission du Code pénal insistait sur les deux points suivants:

1^o La prostitution ne doit pas être envisagée comme une nécessité sociale; elle est nuisible et condamnable, et par suite ne doit point être tolérée. Si elle s'affiche, elle offense la population et ne doit par conséquent être ni favorisée, ni autorisée par le Code pénal. Sous aucun prétexte il ne doit être permis aux cantons d'instituer des maisons de tolérance ni de réglementer la prostitution sous quelle forme que ce soit; quiconque la favorise doit être puni.

2^o La traite des femmes, sous quelle forme qu'elle se présente, doit constituer un délit punissable; punissable d'autant plus sévèrement lorsqu'il s'agit de mineures, ou de majeures contraintes par la force ou la ruse, et la sanction doit atteindre aussi bien la traite dans l'intérieur du pays que la traite à l'étranger.

Comme vous le savez, aujourd'hui encore nous luttons pour ces deux points, et l'une de celles qui nous guident dans la lutte, M^{lle} Hess, âgée maintenant de plus de 80 ans, était déjà alors l'inspiratrice de la pétition.

À l'Assemblée de Coire, on traita à fond la question des domestiques, ce point douloureux des ménages modernes. Le procès-verbal ne nous renseigne guère sur cette discussion: il y est dit seulement que les suggestions émises furent acceptées par le Comité. Il en résulta deux brochures assez contestées, s'adressant l'une aux maîtresses de maison, l'autre aux domestiques. Nos archives sont plus explicites, grâce aux coupures de journaux qu'elles conservent et qui nous montrent combien vive fut la discussion. Malheureusement elle n'aboutit qu'à cette conclusion qu'il valait mieux après tout laisser les choses dans l'état actuel. Nous constatons qu'après quatorze ans écoulés et malgré les modifications apportées par la guerre à nos conditions de vie, la question des domestiques n'a pas fait un pas. Et ce n'est pas, me semble-t-il, un éloge pour nous autres femmes, que de signaler notre impossibilité d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

On discuta aussi à Coire la question de la position que prendrait l'Alliance quant à l'exclusion des femmes du service postal. En principe l'Assemblée se prononça « pour »; en fait, rien ne put s'accomplir. L'Assemblée de Coire procéda au renouvellement du Comité, M^{lle} Clara Honegger fut élue présidente et le Bureau émigra à Zurich.

En 1911, l'Assemblée siégea à Neuchâtel, où l'on décida la nomination d'une Commission de Presse pour défendre la cause

féminine et répondre aux articles de journaux inexacts; mais, malgré toutes les peines prises, cette Commission ne rencontra pas grand succès; on sait bien, du reste, qu'elle s'attaquait à une besogne difficile et qu'elle risquait fort de ne jamais contenter personne, surtout pas les profanes qui ignorent tout de ce genre de travail. Finalement, elle ne s'occupa plus que des publications de l'Alliance et de la préparation des Assemblées générales. C'est aussi à Neuchâtel que les sages-femmes apportèrent à l'Assemblée des détails sur leur situation et se plaignirent de la tendance qu'ont les femmes d'aller accoucher dans les hôpitaux et les cliniques, ou bien aussi de recourir au médecin de préférence à la sage-femme. L'Alliance ne pouvait pas grand'chose dans ce domaine, malheureusement, et la guerre a depuis lors encore aggravé la situation difficile des sages-femmes.

À Neuchâtel encore on prit la résolution de siéger une fois dans un canton catholique, ce qui fait que l'année suivante l'Assemblée générale eut lieu à Lucerne. Une pénible communication lui fut faite; plusieurs Sociétés appartenant à l'Association suisse des ouvrières avaient dû quitter l'Alliance à la suite d'un mot d'ordre venu d'Allemagne et interdisant à des membres du parti socialiste de faire partie d'une association bourgeoise. L'Alliance déplora cette décision, car elle savait bien que sa force était faite de la réunion de femmes de tous les partis et de toutes les positions, mais elle ne pouvait s'y opposer. Il est regrettable aussi que les femmes catholiques se soient organisées plus tard en une association particulière, car l'Alliance perdit encore de ce fait quelques Sociétés. Cet éparpillement affaiblit naturellement beaucoup les forces féminines. Nous déplorons personnellement vivement cette séparation, car nous avons la ferme conviction qu'il est des problèmes qui ne regardent que les femmes, et indépendamment de toute confession ou de tout parti politique. Les femmes qui pensent de même feront toujours bloc autour de certains sujets, mais nous espérons fermement qu'un jour viendra où elles sauront s'unir comme aux premiers temps de notre Alliance, parce qu'elles auront reconnu que l'union seule fait la force.

L'année 1912 fut surtout occupée par l'assurance maladie et accident; quand il fut question dans les milieux intéressés de désigner les membres de la Commission, l'Alliance travailla avec succès à y faire entrer une représentante des femmes. Puis, à l'instigation de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, l'Alliance se joignit à 16 autres Sociétés féminines pour adresser aux autorités de plusieurs villes la demande de nommer des assistantes de police. Le succès fut médiocre et la plupart de nos villes attendent encore le moment où une femme pénétrera comme fonctionnaire dans les locaux sacro-saints de la police.

La conférence de M^{me} Rudolph sur les buts de l'Alliance fut écoutée le soir avec des marques de vive approbation et, publiée plus tard en brochure, elle devint un utile moyen de propagande. De tout temps, l'Alliance avait eu comme principe de convoquer le public à une conférence sur un sujet d'actualité rentrant dans le cadre de ses préoccupations, conférence qui avait lieu le samedi soir le plus souvent; mais, peu à peu, les déléguées manifestèrent le désir de fraterniser plus agréablement, de sorte que la conférence publique du samedi fut transférée au dimanche matin, laissant ainsi une soirée libre pour les entretiens familiaux.

À Zurich, en 1913, on entendit avec le plus grand intérêt le rapport de la Commission d'enquête sur les conditions de vie des femmes que ne protège pas la loi sur les fabriques, et des femmes travaillant à domicile. Des ouvrières, des employées de magasin, des apprenties et des gardes-malades avaient été questionnées. Vous connaissez le sort de cette enquête, dont les résultats furent publiés en deux brochures et un gros volume; tout ce travail considérable fut inutile, car, entre temps, les conditions du travail changèrent du tout au tout. Mais il n'y a de reproche à faire à personne, sauf, peut-être et tout au plus, celui de n'avoir pas prévu assez exactement le coût de cette enquête.

Au programme du dimanche, de cette Assemblée de Zurich figuraient deux exposés, l'un sur l'importance de l'industrie pour la Suisse et la nouvelle loi sur les fabriques, l'autre sur la protection ouvrière et la nouvelle loi sur les fabriques. Il est

intéressant de lire les conclusions de ces rapports et de constater les avantages considérables conquis par les ouvriers au cours des dix années qui ont suivi. Une nouvelle pétition fut adressée au Conseil fédéral par l'Alliance, réclamant l'institution d'inspectrices de fabriques, ou tout au moins de fonctionnaires féminins assistant l'inspecteur. Une fois de plus l'Alliance se heurta à un refus.

Je dois dire ici un mot des finances de l'Alliance. Aucune Société ne peut vivre sans argent; une contribution annuelle était naturellement exigée des Sociétés affiliées; mais, comme celles-ci fixaient elles-mêmes le taux de leur contribution, afin de permettre l'entrée dans l'Alliance à toute Société, ces contributions n'étaient pas très élevées. D'autres Associations demandent à leurs sections une cotisation basée sur le nombre de leurs membres; mais l'Alliance ne peut les imiter, puisqu'elle groupe des Sociétés et non pas des sections. Ce qui fait qu'elle n'amassa jamais de grandes richesses. Il est juste de dire que, d'autre part, elle ne supporta jamais non plus de grandes dépenses; mais elle arrivait difficilement à payer l'impression de ses rapports annuels, de ses procès-verbaux, de ses brochures et de ses circulaires. Nous pouvons facilement imaginer sa joie et son soulagement, lorsqu'elle reçut, par le testament de M^{lle} Caroline Farner, Dr en médecine, la somme de trente mille francs! Dorénavant, l'Alliance put vivre sans soucis financiers trop cuisants. M^{lle} Farner avait consacré la plus grande partie de sa fondation Anna-Carolina, destinée à faciliter à des femmes suisses, soit des études, soit une préparation professionnelle sérieuse. L'Alliance était appelée à désigner deux des membres du conseil d'administration de cette Fondation.

(A suivre.)

ELISABETH ZELLWEGER.

CORRESPONDANCE

La femme médecin et les féministes.¹

Je crois que l'on peut être féministe et ne pas aimer à se faire soigner par une femme médecin. Les deux choses ne dépendent pas forcément l'une de l'autre.

Dans le caractère masculin, il y a une logique, une ignorance des subtilités féminines qui peuvent être, dans certaines maladies, un vrai secours. En outre, les femmes remplacent souvent la force musculaire par la force nerveuse; c'est cette dernière aussi qu'elles appellent à l'ordre, suivant les cas, pour dominer la sensibilité de leur cœur. Elles se raidissent, deviennent cassantes, et témoignent peu dans la crainte de s'attendrir.

Les femmes en matière de souffrance physique sont dures parfois les unes pour les autres, parce que toute leur vie elles souffrent plus ou moins, ainsi elles connaissent la force de résistance que l'on peut exiger. Peut-être parce qu'ils sont plus robustes, les hommes ont-ils une pitié plus grande de voir leurs patientes supporter avec résignation les traitements que leur maladie exige.

A certains caractères de femmes, un médecin sera d'un secours meilleur, tandis que pour d'autres, une femme médecin aura plus d'autorité. C'est affaire de tempérament beaucoup plus que de principe, me semble-t-il.

BLANCHE HAHN,

Présidente du Groupe suffragiste de Montreux.

* * *

Puisque les colonnes de notre journal sont ouvertes à la discussion, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion de donner brièvement mon opinion au sujet d'égalité d'études = inaptitude et infériorité « féminines ».

Pour ma part, et après expérience faite d'observation autour de moi, je proclame bien haut que cette opinion est foncièrement erronée. Je pourrais multiplier les exemples qui m'ont donné la preuve que la femme est aussi richement douée intellectuellement que l'homme. Elle lui est même supérieure dans plus d'un domaine.

La femme est-elle inférieure à l'homme? Voilà un sujet inépuisable et que toute féministe convaincra à cœur. Alors que toutes les femmes devraient s'unir et s'entraider dans la lutte pour leurs revendications, il est décourageant, pour ne pas dire révoltant, de constater le peu de confiance qu'a la femme en la femme.

¹ Voir le numéro du 31 octobre du *Mouvement Féministe*.

N'oublions pas que l'union fait la force, donnons la préférence à nos sœurs, qu'il s'agisse du choix d'un médecin, d'un dentiste, d'un pharmacien, etc.; allons en toute confiance chez la femme qui exerce cette profession. Nous ne serons pas déçues. Il y a encore malheureusement trop de préjugés contre les femmes de science, et ces préjugés me paraissent plutôt plus profonds, plus indéradicables dans la classe moyenne. Il faut que cette mentalité change, il faut que la méfiance fasse place à la confiance, et c'est à nous, féministes, à travailler dans ce sens.

OPHÉLIA.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

GENÈVE. — La saison suffragiste a brillamment débuté chez nous par le « thé suffragiste » du 3 novembre, qui avait réuni dans notre local la foule des grands jours. M. William Martin, ancien fonctionnaire de la Section diplomatique du B. I. T. et rédacteur politique au *Journal de Genève*, avait accepté de venir parler de la V^{me} Assemblée de la S. d. N. et nous a donné un exposé merveilleusement clair, documenté, riche en aperçus nouveaux et empreint d'une note très personnelle, sur les travaux de la V^{me} Assemblée. — Au thé du 1^{er} décembre, on entendra M^{lle} Suz. Bonard, dont les articles parus ici même et dans la presse romande ont été si appréciés, parler de ses impressions sur la campagne électorale anglaise. — Le Comité, d'autre part, a élaboré tout un programme d'activité pour cet hiver: réclame dans les cinémas, conférence par T. S. F., nomination de femmes dans les Commissions officielles; en outre, il a pris en main l'organisation du concours romand pour une pièce de théâtre suffragiste en français, concours dont nous publions plus haut les conditions, et a préparé le calendrier suffragiste attendu comme chaque année avec impatience par ses acheteurs accoutumés, et qui promet d'être tout spécialement réussi. On peut adresser des commandes (50 cent. l'exemplaire, port en sus) à l'Administration de notre journal.

E. G.

* A travers les Sociétés Féminines *

Berne. — L'Association suisse des Arts et métiers féminins (*Schweizer Frauengewerbeverband*) s'est réunie les 25 et 26 octobre, à Berne, en 4^{me} Assemblée générale, sous la présidence de M^{me} Luthy (Winterthur). Elle a entendu un rapport de M. Tschumi, président du Conseil d'Etat du canton de Berne, et de M^{lle} Neuschwander, secrétaire de l'Office d'orientation professionnelle de Berne. — M. Tschumi, qui parlait du rôle de la femme suisse dans la vie économique, s'est rendu la tâche assez facile; il n'a pas alourdi de chiffres sa « causerie », il est resté dans les généralités et n'a pas économisé les citations ni les bons mots... Mais deux de ses points de vue sont de grande importance pour nous féministes, surtout sortant de la bouche d'un personnage si haut placé; aussi ne voulons-nous pas manquer de les signaler à nos lectrices et lecteurs. (N'oublions pas que M. Tschumi est aussi président de l'Association suisse des Arts et Métiers (*Schweizer Gewerbeverband*), une des grandes forces économiques et politiques de notre pays). Pour lui, ce principe économique lui semble le plus juste: l'utilisation de toutes les forces nécessaires au travail pour

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu!!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.
Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermé le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays!!